

Vous partagez nos VALEURS ?

Anjou
Maine
Vendée



Vous voulez...

ETRE INFORME et CONNAITRE vos DROITS

Vous pouvez recevoir la presse syndicale.

Vous pouvez obtenir des informations sur vos droits et votre situation.

Vous pouvez avoir accès à un espace réservé aux adhérents sur le site cfdt.fr

ETRE ACTEUR des EVOLUTIONS du METIER

Vous pouvez participer à des commissions de réflexion en 1^{er}, 2nd degré, agricole...

L'adhésion se fait en remplissant le bulletin d'adhésion au verso et en versant une cotisation. Vous pouvez calculer celle-ci (versement mensuel = **saire mensuel net x 0,75%**) ou utiliser le tableau au verso, sachant que **vous pourrez déduire 66% de votre cotisation de votre impôt sur le revenu**. Si vous n'êtes pas imposable vous aurez un **crédit d'impôt du même montant**. Une attestation vous sera envoyée.

ETRE ASSURE et DEFENDU

Vous pouvez bénéficier d'un soutien juridique en cas de procédure devant le conseil des prudhommes, tribunal administratif.

Vous pouvez bénéficier d'une assurance professionnelle... être défendu par le syndicat dans l'établissement et les différentes instances

Ne restez pas isolé
Adhérez à la Fep-CFDT !

FEP CFDT Anjou Maine Vendée

anjoumainevendee@fep.cfdt.fr

Antenne du 49
14 Place Imbach
49100 Angers

Antenne du 53
15 rue St Mathurin
BP 1025
53000 Laval Cedex

Antenne du 72
4 rue d'Arcole
72000 Le Mans

Antenne du 85
16 Bd Louis Blanc
BP 129
85004 La Roche/Yon Cedex

Pour payer votre cotisation, vous pouvez opter pour :

➤ Le prélèvement automatique des cotisations PAC (option préférable)

Ces prélèvements ont lieu tous les 10 du mois. A la fin de chaque année civile, le montant de votre cotisation peut être réévalué pour l'année suivante, en fonction de l'évolution de votre salaire, de vos promotions et en tenant compte d'éventuelles pertes d'heures. Cette réévaluation se fait avec votre accord.

➤ Le règlement traditionnel

Le chèque **du montant annuel de la cotisation** est à libeller à l'ordre du syndicat FEP CFDT Anjou Maine Vendée et à envoyer à l'antenne du 49. Votre adhésion étant reconduite de façon tacite, vous devrez renvoyer un chèque au début de chaque année civile suivante.

Salaire mensuel net	Prélèvement automatique mensuelle	Cotisation annuelle	Part déductible de l'impôt	Salaire mensuel net	Prélèvement automatique mensuelle	Cotisation annuelle	Part déductible de l'impôt
800	6	72	48	1950	15,5	186	123
850	6,5	78	52	2000	16	192	127
900	7	84	56	2050	16	192	127
950	7,5	90	60	2100	16,5	198	131
1000	8	96	64	2150	17	204	135
1050	8	96	64	2200	17,5	210	139
1100	8,5	102	68	2250	18	216	143
1150	9	108	72	2300	18,5	222	147
1200	9,5	114	76	2350	19	228	151
1250	10	120	80	2400	19,5	234	155
1300	10,5	126	84	2450	20	240	159
1350	11	132	88	2500	20	240	159
1400	11	132	88	2550	20,5	246	163
1450	11,5	138	92	2600	21	252	167
1500	12	144	96	2650	21,5	258	171
1550	12,5	150	99	2700	22	264	175
1600	13	156	103	2750	22	264	175
1650	13,5	162	107	2800	22,5	270	179
1700	14	168	111	2850	23	276	183
1750	14	168	111	2900	23,5	282	187
1800	14,5	174	115	2950	23,5	282	187
1850	14,5	174	115	3000	24	288	191
1900	15	180	119	3050	24	292	192



Bulletin d'adhésion 2019 au syndicat FEP-CFDT Anjou Maine Vendée

Mme M Nom et Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : @

Tél : Portable :

adhère au Syndicat Enseignement Privé CFDT Anjou Maine Vendée .

Etablissement d'exercice :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Fonction : temps complet temps partiel % CDI CDD

Personnel de droit privé : cadre non cadre

Enseignant : AEP LP Certifié Agrégé
 Instituteur P. E. Directeur
 MA Suppléant

Classe : **Echelon :**

Date d'adhésion, le : **Signature :**

Montant de la cotisation mensuelle (cf. tableau) : euros

Règlement : PAC(Prélèvement automatique des cotisations / cf. recto)

Date du 1^{er} prélèvement :



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA A REMPLIR PAR LE FUTUR ADHERENT

Référence unique du mandat (RUM) délivré par le syndicat : **ACE S A E C R D E F A S 1 4 0 1 2 3 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 6 6 0 5 0**

Le « mandat de prélèvement SEPA » est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA) ;

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

A/la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ;

B/votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

NOM PRENOM ADRESSE du débiteur (adhérent)	
Nom et Prénom du débiteur :	
Adresse (n° et nom de la rue) :	
Code postal :	Ville :
COORDONNEES du COMPTE à DEBITER	
N° IBAN :	
N° BIC :	
Type de paiement : paiement récurrent/répétitif	
NOM du SYNDICAT CREANCIER : FEP CFDT ANJOU MAINE VENDEE	
ICS (identifiant créancier SEPA) : FR88ZZZ254894	
ADRESSE (n° et nom de la rue) : 14Placelmbach	
CODE POSTAL : 49100VILLE : Angers	

Date : Signature (de l'adhérent) :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT un Relevé d'Identité Bancaire

A remettre au délégué CFDT ou renvoyer au Syndicat FEP-CFDT Christine BODIN 14, place Imbach 49100 Angers anjoumainevendee@fep.cfdt.fr